

AFFAIRE n° 3.

O B J E T : Construction de 23 logements pour personnes âgées
au CHAUDRON CD 44

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 28 Octobre 1980 vous avez approuvé la construction d'un Foyer-Restaurant pour personnes âgées au CHAUDRON. Afin de rendre ce Foyer plus opérationnel, il a été demandé à Madame ETAVE, Architecte, de programmer tout autour la construction de 23 Logements destinés à accueillir les futurs utilisateurs de ce Centre.

Madame ETAVE vient de me faire parvenir l'Avant-Projet Détaillé de cette opération elle-ci estimée à 2 300 000 Francs, pourra être financée de la façon suivante :

- subvention LBU pour les logements : 1 840 000
- subvention LBU pour les V R D : 414 000
- subvention F I R pour les V R D : 138 000

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise la moins disante.

Je mets la question aux voix.

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, le montage qui est proposé est susceptible de variations dans la mesure où le financement des LTS fait actuellement l'objet d'adaptations, notamment en fonction de la grandeur des logements et de la nature des terrains."

LE MAIRE - En effet, le financement des LTS est en train d'être modifié actuellement. Le mode de financement qui vous est proposé aujourd'hui correspond aux structures anciennes. Il vous est donc demandé de prendre une décision avec cette réserve.

(M. DUPONT situe sur plan l'emplacement de cette construction).

X

ADOPTE A L'UNANIMITE
